

# Le Combat Social FO 49

N° 6-7 – Juin-juillet 2009

Mensuel de l'Union Départementale CGT Force Ouvrière du Maine et Loire

## NUMERO SPECIAL XXIX<sup>ème</sup> CONGRES

### Sommaire

Editorial .....	1
Le rapport moral et d'activité .....	2 et 3
La discussion .....	4 à 8
Le rapport du trésorier .....	8
Les votes et l'élection des instances .....	9
La conclusion de la présidente .....	10
La résolution .....	11
Assemblée de rentrée et Informations diverses .....	12
Encart : appel aux sala- riés	



### EDITORIAL

**Daniel Juret,**  
Secrétaire général  
de l'UD-FO du  
Maine et Loire

## UN CONGRES POUR L'ACTION !

Le 29<sup>ème</sup> congrès des syndicats de notre Union Départementale, qui s'est tenu le 18 juin à Corné, sous la présidence de Marie-Suzie Pungier, a été un succès.

La participation des militants, les interventions, les résolutions, les élections des instances, l'organisation de la journée, le banquet fraternel... tout a contribué à confirmer notre orientation syndicale et à renforcer l'homogénéité de notre organisation.

C'est aujourd'hui un point d'appui à notre action syndicale dans une situation qui s'aggrave.

Aujourd'hui, tous le disent : le pire est à venir !

Cela signifie que les plans de licenciements, petits et grands, vont s'accumuler, tant dans le privé que le secteur public, et que le démantèlement des droits collectifs est à l'ordre du jour.

Si c'est la conséquence de l'ampleur de la crise, c'est aussi et surtout le résultat des décisions des pouvoirs publics et du patronat qui refusent de prendre en compte nos revendications et veulent imposer, au nom de la crise, un considérable retour en arrière.

Après le 19 mars 2009, nous avons su prendre nos responsabilités en réaffirmant notre indépendance syndicale, indispensable à l'action syndicale efficace.

Mais il est une certitude : si la situation est grave, les salariés restent déterminés.

Alors, pour défendre les emplois, la relance de la consommation par l'augmentation générale des salaires, les droits collectifs, nous allons poursuivre dans la même voie, en associant plus largement les salariés autour de nous.

Pour cela, tous les militants sont sollicités.

**L'appel aux salariés(es)** (reproduit dans ce bulletin en encart-NDLR) adopté lors de notre congrès, doit permettre, avec une large diffusion lors des prochaines semaines, d'organiser, de revendiquer, de contracter lorsque c'est possible, et en tout état de cause, de préparer les conditions de la rentrée.

Angers, 3 juillet 2009

Connectez-vous au site de  
l'UD FO du Maine et Loire :  
<http://fo49.neuf.fr>

- L'actualité et les communiqués de l'UD.
- Des tracts et des affiches à télécharger.
- Une rubrique « Vos droits ».
- La liste des formations de l'UD et la fiche d'inscription.
- Etc...

Journal tiré à l'Union Départementale C.G.T. Force Ouvrière du Maine et Loire  
14, place Louis Imbach — 49100 ANGERS  
Tel : 02 41 25 49 60 – Fax 02 41 25 49 61 – E-mail : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr) – site : <http://fo49.neuf.fr/>  
inscrit à la CPPAP n° 0710S07442 – Directeur de publication : Daniel JURET

## Le 29ème **congrès de l'UD CGT-FO** du Maine et Loire

*Le 29ème congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT-FORCE OUVRIERE du Maine et Loire s'est tenu à CORNE, le 18 juin 2009, sous la présidence de Marie-Suzie Pungier, secrétaire confédérale chargée du secteur économique. Le présent numéro de Combat Social y est intégralement consacré*

### Présentation du rapport moral et d'activité

puyé à Raymond Patoux et à son épouse, (qui ont assisté à l'ensemble des travaux du congrès et au repas fraternel, jusque tard dans la nuit). Pour les jeunes militants, Daniel Juret rappelle que Raymond Patoux a maintenu, pendant la seconde guerre mondiale, dans la clandestinité, la CGT dissoute par l'État vichyste. A la libération, secrétaire de l'UD de notre vieillesse CGT, c'est sous son impulsion, avec celle des mineurs, que la majorité de la CA de l'UD décidait d'en assurer la continuité en construisant la CGT-Force Ouvrière.

Cette actualisation insiste sur l'aggravation considérable de l'emploi en Maine et Loire. Le Secrétaire Général revient sur la RGPP, véritable plan social de suppression de dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique, et sur les perspectives particulièrement mauvaises du FMI et de l'OCDE en matière de croissance.

Cette situation, en exerçant une pression sur l'emploi, a conduit à des accords de salaires limités (au mieux 2%, une progression du SMIC prévue à 1 ou 1,25% !)

Les contre-réformes pleuvent, la liquidation de la Sécurité Sociale est toujours programmée, bien que, face à la crise, tous reconnaissent son rôle « d'amortisseur social ».

Le Secrétaire Général revient plus particulièrement sur les retraites, dans le collimateur du patronat et du gouvernement (remise en cause des avantages familiaux, volonté de faire reculer l'âge de départ –jusqu'à 67 ans ?-, et de transformer le régime général en régime par points...). Mais, dit-il, la Maladie et la Famille ne sont pas en reste (projet de liquidation du remboursement à 100% des maladies longues et coûteuses, mise en place du RSA etc. ...)

Cette dernière période, difficile, a connu une accentuation des tentatives d'intégration et « d'implication » du syndicalisme, notamment par les tentatives d'association des organisations syndicales à la « gestion » de la crise.

Mais la classe ouvrière a su faire savoir qu'elle était déterminée à combattre. Les intervenants diront ce qu'il en a été des actions professionnelles ou dans les en-



**D**aniel Juret, Secrétaire Général de l'UD-FO, ouvre le congrès. En saluant les 350 militants présents, soit 30 de plus qu'au dernier congrès, à Saumur, en 2006, il indique que cette participation est significative de la vitalité de l'organisation.

Il appelle ensuite à une minute de silence pour les trop nombreux camarades qui nous ont quittés au cours de cette période.

Le Secrétaire Général remercie Marie-Suzie Pungier, secrétaire confédérale, qui a accepté au nom de la confédération de présider ce congrès, et salue les invités des UD voisines (Mayenne, Sarthe, Vendée, Haute Vienne, Ille et Vilaine, Loire Atlantique, Deux sèvres), ainsi que des représentants de fédérations (le secrétaire général de la FNEC-FP, deux secrétaires fédéraux des services publics et services de santé). Il termine la présentation des invités en portant un hommage ap-

Après avoir remercié M. le Maire de Corne, dont il salue la présence, il commente et actualise son rapport moral adressé un mois plus tôt aux syndicats, conformément aux statuts.





treprises, poursuit-il, en indiquant qu'à l'échelon interprofessionnel, l'UD a pris toute sa place dans la préparation et le succès de la grève et des manifestations des 29 janvier et 19 mars, en faisant tout son possible pour une action intersyndicale efficace.

Constatant le refus des autres organisations d'appeler à une grève franche, avec assemblées générales dans les entreprises, la CA de l'UD du 15 avril, dans le droit fil des décisions du CCN, décidait de tenir un rassemblement indépendant le 1<sup>er</sup> mai : 150 militants FO se sont rassemblés, devant la stèle de Ludovic Ménard, constructeur du syndicalisme ardoisier, et ont affirmé leur volonté de combattre pour l'indépendance syndicale, au moment où se tenaient des rassemblements politico-syndicaux « unitaires ».

Le 18 mai, l'UD éditait un tract, diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires, « Oui aux revendications, non aux diversions ». Dans ce tract, l'UD indiquait : « FORCE OUVRIERE a proposé à toutes les organisations syndicales de frapper plus fort, pour se faire entendre, en organisant dans l'unité la plus large, une journée de grève franche avec assemblées générales dans les entreprises et administrations !

Cette proposition FO a été refusée au plan national mais aussi local, et remplacée par une vague « journée de mobilisation » le 26 Mai, entreprise par entreprise, puis par une énième manifestation le 13 Juin un samedi !! (sans doute pour ne pas gêner les patrons !)

Insistant sur le fait que de telles diversions ne peuvent en aucun cas permettre de gagner sur les revendications, et que

« l'unité d'action, c'est d'abord l'action efficace pour faire aboutir les revendications et pas seulement se retrouver ensemble ! » le tract se concluait par un appel aux salariés « à se rassembler autour des revendications avec les syndicats F.O. pour préparer les conditions de l'action effectivement revendicative, unie et efficace pour arracher :

- l'arrêt des licenciements et des suppressions d'emplois dans le public comme dans le privé
- l'augmentation générale des salaires, dont une revalorisation de 15 % du SMIC, pour relancer la machine économique
- le rétablissement des préretraites pour combattre dans les faits les licenciements et le chômage des jeunes
- la défense des droits collectifs »

Sur la même orientation, l'UD commentait, dans un communiqué intitulé « Élections et revendications », les élections européennes qui ont vu la classe ouvrière et la jeunesse s'abstenir massivement (à près de 80 %), en indiquant que si FO, fidèle à sa tradition d'indépendance a réaffirmé qu'elle ne donnait aucune consigne de vote, ça n'a pas été le cas des « compères » de la « déclaration commune » puisque aussi bien CGT que CFDT et MEDEF appelaient à voter, qui pour de « bons » députés européens, qui pour « dire merci à l'Europe ». Le communiqué de l'UD se concluait par : « qu'il s'agisse des élections ou des revendications, pour Force Ouvrière, l'indépendance syndicale est indispensable ! »

Le Secrétaire Général est ensuite revenu

sur la loi du 20 août 2008, « réformant » la représentativité syndicale, directement transcrite de la position « commune » CGT-CFDT-MEDEF-CGPME, véritable machine de guerre contre le syndicalisme libre et indépendant. Réforme de la place des syndicats, elle recherche la fin de la liberté syndicale, la fin des conventions collectives, elle recentre l'activité syndicale sur l'entreprise, en reprenant le système anglo-saxon qui fait procéder l'existence du syndicat d'un vote préalable des salariés. « Nous sommes dans la période transitoire, qui prend fin en 2013. En 2013, on comptera les survivants », insiste Daniel Juret. « En Maine et Loire, il y a 1 700 entreprises au sein desquelles des élections peuvent avoir lieu. Et nous sommes loin d'être présents dans toutes !

Cette loi est liberticide, elle est totalitaire, et en plus elle permet toutes les manipulations : si l'imprimé officiel est mal complété (par l'omission, par exemple, du code « IDCC » de la convention collective), les résultats ne sont pas pris en compte. Or ces imprimés sont complétés par les patrons !

FO doit engager une campagne nationale pour exiger l'abrogation de cette loi, bien sûr. Mais en attendant, nous devons nous battre pour dépasser le seuil des 10 % partout où nous sommes, nous battre pour construire de nouvelles implantations. »

Daniel Juret indique que l'UD tiendra son AG de rentrée le 24 septembre, et appelle tous les militants à y participer.

« Vive notre CGT-FORCE OUVRIERE, et maintenant place au débat », conclut-il.

## La discussion

**C**e sont 25 camarades qui sont intervenus au cours de la discussion qui a suivi le rapport du Secrétaire Général. Il n'est pas possible, faute de place, de reproduire toutes ces contributions dans leur intégralité. Nous reproduisons ci-après un court résumé de celles-ci.



Fred Bocquel, du SN-FO-LC (enseignants du secondaire) est le premier à intervenir. Il développe sur la situation dans l'enseignement, confronté à la déréglementation, à la précarisation de l'emploi, aux suppressions de postes, à la mise en place de la RGPP, à la réforme des examens. Il indique que le combat du syndicat dans cette situation n'est pas facilité par la collusion de certaines organisations syndicales (CFDT, UNSA) avec l'État. Mais le combat de FO a contraint le syndicat majoritaire, la FSU de retirer sa signature sur les « points de convergence ». Il conclut en indiquant que la majorité des enseignants refuse les journées d'actions, que dans ce secteur, comme dans les autres, la question de la grève jusqu'à satisfaction est posée, et que FO travaille à en réaliser les conditions.

Amina Moussa des cadres hospitaliers FO évoque la situation catastrophique des hôpitaux, sous-dotés, à qui l'on impose, sous prétexte de « retour à l'équilibre », des réductions d'effectifs. Elle indique que la loi Bachelot, contrairement à ce que certains prétendent, ce n'est pas dresser les directeurs contre les médecins, c'est la privatisation des hôpitaux : le véritable directeur de l'hôpital, ce sera le directeur de l'ARS. Elle informe le congrès d'une pétition, signée par plus de 4 000 directeurs d'hôpitaux contre cette loi.

Christian Mérot, de l'Union Syndicale des Métaux 49 décrit la situation de l'emploi dans le secteur, qui connaît plans de licenciements sur fermetures de sites. Il indique qu'usine par usine l'on ne peut au mieux qu'améliorer les conditions de licenciements, or ce qu'il faut c'est l'arrêt des licenciements. Si pour cela il faut renationaliser, pourquoi pas ? L'État a bien « nationalisé » les pertes des banques, les critères européens sont devenus d'un coup bien flexibles... Et s'il faut la grève interprofessionnelle jusqu'à satisfaction, les salariés du secteur sont prêts, il l'ont montré, et le syndicat FO des métaux les y aidera.

Il décrit le combat mené par le syndicat de la métallurgie pour assurer la représentativité de l'organisation syndicale : malgré la situation désastreuse de l'emploi, le syndicat a maintenu son nombre de cartes et a progressé en implantations.

Maqali Lardeux, du SNUDI-FO (enseignants du primaire) évoque le fait que les enseignants du primaire sont confrontés à des « expérimentations » tous azimuts tendant à créer des « établissements d'un type nouveau ». Par « établissement d'un type nouveau », il faut entendre un établissement dénationalisé et régionalisé, une structure payante à la charge des collectivités territoriales et des familles quand l'école pour leurs enfants était jusque là gratuite.

Les « jardins d'éveil » (visant à remplacer les écoles maternelles par l'accueil –

payant – des 3/6 ans par des personnels municipaux) et les EPEP (regroupant plusieurs écoles sous l'autorité d'un « directeur gestionnaire » sous la coupe de la municipalité) sont créés contre l'école publique, gratuite et laïque et contre le statut national de fonctionnaire d'État de ses personnels : ils vont permettre des suppressions de postes massives pour répondre à la réduction des coûts qu'impose la révision Générale des politiques publiques.

Le SNUDI FO défend l'école maternelle publique gratuite et laïque, demande l'abandon de l'expérimentation des jardins d'éveil et l'abandon du projet sur les EPEP. Voilà pourquoi le SNUDI FO 49 prépare la carte scolaire avec vigilance et interviendra au CTP sur la question des jardins d'éveil.

Marie-Annick Favard, du syndicat du CHU, revient elle aussi sur la loi HPST. Elle indique que l'hôpital fonctionne à flux tendus. L'asphyxie budgétaire conduit à des durées d'hospitalisations de plus en plus courtes, mettant en danger les malades. La seule préoccupation est l'équilibre budgétaire et aucune revendication des personnels en matière de condition de travail, d'effectifs n'est prise en compte par la direction du CHU.

Les personnels et les médecins se mobilisent, contre la loi Bachelot, pour garantir l'accès aux soins pour tous.

Christian Fradet, de FO-COM, administrateur FO de la Caisse d'Allocations Familiales, indique au congrès que les CAF se sont vues chargées du RSA avec une augmentation minimale des moyens



(un peu plus de 1000 postes, contre un besoin recensé par la Caisse Nationale du double). Dans le même temps, la COG ne prévoit le remplacement que d'un départ en retraite sur deux.

Il revient sur les propos de Magali Lardeux, en indiquant que les conseils des CAF se sont vus imposer le financement des « jardins d'éveil », remettant en cause l'école maternelle.

Il termine en indiquant que des fusions de caisses sont imposées par le gouvernement, contre les intérêts des allocataires, pour réaliser des économies, cas des caisses d'Angers et de Cholet engagées dans un processus de fusion. Il commente une récente décision qui a permis le maintien de deux conseils. S'opposer aux fusions est possible.

Brigitte Molines, du groupement départemental (GD) des services publics et de santé commence par signaler qu'alors que le gouvernement a décidé de tout remettre en question, avec la loi HPST, la sécu, les salaires, la syndicalisation n'a jamais été aussi forte.

Elle rapporte la récente création d'un syndicat dans un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), où, à la suite de l'intervention déterminée du syndicat, 18 des 35 agents se sont syndiqués à FO. Ce n'est pas le premier syndicat que le GD met en place cette année, dit-elle. Ce qui montre que FO est représentatif et que les personnels sont prêts à s'organiser pour se défendre pour peu que nous les y aidions.

Christian Tharrault, du syndicat d'Angers Habitat (fonction publique territoriale) signale les changements intervenus dans le logement social, processus de privatisation des OPHLM, et de transformation de postes de fonctionnaires en postes relevant du droit privé. Dans le même temps, nombre de logements « à loyer modérés » sont baptisés « sociaux » après rénovation et... augmentation de leur loyers, lorsqu'ils ne sont pas détruits, alors qu'il y a plus de 3,5 millions de mal logés, et 100 000 SDF (INSEE), conséquence de la logique libérale transférant au marché le logement social.

Il conclut en indiquant que FO n'accepte pas cette logique libérale. Le logement



social doit redevenir un grand service public.

Yan Courio, du syndicat de l'AFPA rappelle que L'AFPA est une conquête sociale à gestion tripartite (État/patrons/syndicats). L'État accélère son désengagement et entreprend le démantèlement de l'institution. Comme d'autres services publics la formation des demandeurs d'emplois est livrée au marché privé. Pourtant l'AFPA a fait ses preuves en formant des milliers de travailleurs en leur assurant une rémunération pendant la formation et en leur délivrant des titres professionnels. Malheureusement comme à leur habitude la CGT et la CFTD traînent des pieds pour engager une action d'envergure et préfèrent organiser des grèves tournantes et des manifs saute moutons. Mais FO se bat pour mobiliser les personnels sur des mots d'ordres clairs, en proposant des actions efficaces.



Christian Noquera (C3RF, santé privée), revient sur le combat mené, dans ce secteur, contre la volonté gouvernementale et patronale de démanteler les conventions collectives (notamment la 66, où le processus est le plus engagé). Il rapporte sur le combat mené par les syndicats FO de la santé privée et de l'action sociale, qui, malgré le fait que les salariés soient dispersés dans de multiples éta-

blissements de petite envergure, ont réussi une mobilisation exemplaire, et que ce que FO discute avec les salariés, c'est la grève jusqu'à satisfaction.

Il insiste particulièrement sur ce que nous impose la loi liberticide du 20 août 2008 sur la représentativité : combien de nouvelles sections syndicales allons nous créer, combien de cartes pour renforcer les sections existantes ? Il indique que son syndicat s'attelle à cette tâche prioritaire.

Louis Landais, du syndicat de La Poste, décrit la volonté de privatisation de « La Poste ». Il informe les congressistes des méthodes employées en matière de réduction des coûts : les absences ne sont plus compensées et les salariés doivent se partager la tâche des absents (tournées « bleues »). L'encadrement est chargé de mettre en place le dispositif « présencéo » qui consiste à appeler les salariés malades chez eux, soit disant pour prendre de leurs nouvelles, en réalité pour les « cliquer » et les culpabiliser.

Il indique que le syndicat de La Poste a refusé les « promenades » un samedi ou les actions « décentralisées ». La seule méthode pour sauver le service public du courrier, c'est la grève jusqu'à satisfaction !

Bernard Yvin, secrétaire de l'Union Départementale des Retraités indique que les retraités ne sont pas exclus des luttes syndicales, car ils ont des revendications qui sont similaires à celles des actifs.

Il signale qu'après de multiples plans, le gouvernement engage « des discus-



sions » pour transformer le système des retraites non plus sur des annuités mais sur des points calculés sur la totalité de l'activité, ce qui évidemment diminuera encore le montant des retraites et pensions.

Il insiste sur le fait que si de nouvelles structures syndicales de retraités se créent il est nécessaire de renforcer ce dispositif pour éviter que les camarades partant à la retraite arrêtent leur adhésion.

Michèle Poisson, du syndicat du Centre de Lutte contre le Cancer, signale que du fait des restrictions budgétaires, **17 centres sont « dans le rouge », et que pour l'instant, les directions refusent toutes les revendications.** Elle insiste sur le fait que les centres de lutte contre le cancer sont menacés par des restructurations, des processus d'externalisation, des suppressions de postes, et que leur avenir est compromis.

Gaël Mélan, du syndicat des services vétérinaires (intervention non transmise)

Hubert Lardeux, du syndicat des enseignants du primaire (SNUDI) revient sur le combat mené par les professeurs des écoles contre les décrets Darcos (suppression de 2 heures de classe en moyenne par semaine, soit près d'une année scolaire de la maternelle au CM2). Il rapporte que nombre de municipalités, dont celle d'Angers, complices du gouvernement cherchent à modifier l'organisation de la semaine scolaire (classe le mercredi), pour faciliter la mise en place des décrets. Il indique la façon dont le syndicat FO a permis aux enseignants d'Angers d'empêcher cette modification, la

quasi-totalité des conseils d'école reprenant la proposition de délibération proposée par FO.

Jean-Jacques Péaud, du syndicat du Cesame, insiste sur le fait que la mobilisation dans les hôpitaux publics n'est pas celle des « mandarins » contre les « directeurs », comme cela est présenté, mais bien celle de tous les personnels contre le projet de loi Bachelot.

Et si la RGPP ne s'applique pas à l'hôpital public, il subit la même logique de restrictions budgétaires et de réductions de poste. Il rappelle l'intense mobilisation des personnels du Cesame au cours de cette année. FO a été au centre de cette mobilisation.

Serge Bernard, des industries électriques et gazières, évoque l'ouverture du capital d'EDF et de GDF et ses conséquences sur l'emploi, sur les menaces sur le statut, les retraites et la protection sociale des personnels. Il indique que La revendication des gaziers et électriciens d'une augmentation de 5% du salaire national de base, se heurte aux négociations entreprise par entreprise, filiale par filiale qui débouchent sur autant d'accords



et de mesures spécifiques aux métiers, comme élément de destruction du statut qui garantissait l'égalité de traitement entre agents.

CGT et CFDT portent une lourde responsabilité en entraînant les agents dans des grèves tournantes, « actions exemplaires », qui conduisent les agents à des opérations commando les mettant en danger. FO ne s'associe pas à cela !

Pierre-Yves Landreau, du syndicat des organismes sociaux, confirme qu'il n'y a pas de déficit du « budget » de la Sécurité Sociale, que les difficultés de trésorerie du régime général procèdent essentiellement des mesures d'exonérations de charges sociales et du chômage.

Il insiste sur le fait que la volonté de liquidation de l'institution Sécurité Sociale s'exprime dans les coups portés à la convention collective des personnels. Mais, dit-il, les salariés sont mobilisés. Il en veut pour preuve la mobilisation du personnel de la CPAM d'Angers qui a imposé, à l'automne, une augmentation de salaire pour tous les agents. La détermination de FO y a été pour beaucoup. Les agents le reconnaissent : le nombre de syndiqués a augmenté.

Jean-Jacques Nicolai, du SNFOCOS, détaché à l'UD, indique qu'il a, entre autres, en charge l'élaboration du « *Combat Social-FO49* » et celle du site de l'UD « <http://fo49.neuf.fr> ».

Il indique que si le journal comme le site permettent la diffusion des positions et communiqués de l'UD, ou permettent de diffuser des informations importantes, ils peuvent être plus : les problèmes particuliers d'un secteur donné ne sont, la plupart du temps que l'expression particulière de problèmes qui se posent à tous les salariés.

En se faisant l'écho de l'activité de tel ou tel syndicat, le journal et le site peuvent être des facteurs d'organisation en permettant aux autres syndicats de se saisir de tel exemple, de telle intervention. C'est aussi par ce biais que s'exprime l'interpro ! Pour cela, il est nécessaire que les syndicats fassent remonter les informations.



**Patrice Bouyer, du syndicat d'Angers-Aggl.** indique qu'il intervient pour son syndicat et pour celui de la ville d'Angers.

Il fait savoir que depuis le dernier congrès, en 2006, son syndicat a connu une progression notable, passant de 10 % des voix aux élections à 20 %, et augmentant son nombre de syndiqués en proportion.

Il rapporte sur ce la mobilisation à la ville d'Angers, contre le projet du maire de la classe du mercredi matin, qui aurait porté gravement atteinte aux conditions de travail d'agents de certains secteurs. Ces agents ont pu se mobiliser grâce au syndicat FO et ainsi participer à ce que le projet soit enterré.

Il indique que la progression du syndicat ne tombe pas du ciel. Elle est le fait de l'activité du syndicat, ferme sur l'ensemble des revendications, qui l'ont conduit à des succès, activité qui aurait été impossible sans un fonctionnement régulier des instances.

**Jean-Philippe Barlouis, du syndicat départemental de l'Action Sociale** : Les secteurs professionnels du social, du médico-social de l'aide à domicile et de l'insertion sont également malmenés et cela ne relève pas du hasard, dit-il. Il y a une forte volonté des pouvoirs publics et du patronat de faire basculer « l'économie sociale » dans le champ du marché. Et pour disloquer le secteur, ils s'attaquent à la principale convention collective: la CCN 66. La responsabilité de notre fédération et de ses syndicats départementaux est énorme pour maintenir l'existence de cette convention collective qui contribue à donner toute sa cohérence au secteur de l'Action Sociale et Médico-sociale associative. Aussi dans un tel contexte il indique que la fédération appelle les salariés des secteurs professionnels qu'elle cou-

vre à se mettre en grève franche de 24h00 le lundi 22 juin et à manifester à Paris en direction du ministère des affaires sociales. Il termine en signalant que si son intervention a surtout mis l'accent sur l'activité en milieu professionnel, l'Union Départementale pourra compter sur le syndicat départemental pour s'engager dans les prochains combats interprofessionnels qu'il faudra mener.



**Jacques Château**, apporte le 1er salut fraternel **du syndicat des assurances du Maine et Loire**. 1er salut fraternel car lors du dernier congrès de l'UD de 2006, ce syndicat n'existait pas.

Le syndicat s'est construit, ses sections se sont développées : chez Médéric-Malakoff, par exemple, ou dès la création de la section ils ont obtenu l'ensemble des postes de DP. Ou à AXA où nous progressons. Les camarades de la MAIF, lors des élections de 2008 ont obtenu 22,53% des suffrages tous collègues confondus. Comme à la MACIF centre-ouest où nous passons de 3,43% en 2005 à 18% en 2009 tous collègues confondus devenant la deuxième organisation chez les employés devant la CGT.

Compte tenu de ces éléments, on pourrait penser que les choses ne vont pas mal dans l'assurance. Ces bons résultats, s'ils nous assurent la représentativité au ni-

veau régional façon loi du 20 août 2008, ne nous l'assurent pas toujours nationalement. Et si on veut nous faire disparaître, c'est parce que nous gênons car libre et indépendant, nous gênons car les revendications des salariés sont nos revendications

Il termine en insistant sur le fait qu'il nous faut continuer à développer l'organisation syndicale qui permettra aux salariés de résister en cette période trouble.

**Françoise Rochette, du syndicat de la santé privée** développe sur la situation au sein des maisons de retraites de la Mutualité Anjou-Mayenne.

Elle indique que le syndicat a progressé dans ce secteur. Elle signale que malgré le « caractère social » dont se pare volontiers la mutualité, elle agit comme un employeur privé : en particulier en généralisant le temps partiel imposé.

Dans la maison de retraite où elle travaille, par exemple, on ne compte que 11 temps plein sur 50 ! Les autres travaillent de 48 à 80 % du temps. Un travail à 48 %, c'est 650 euros de salaire. Est-ce que nos employeurs pourraient vivre avec 650 euros par mois ?

Elle poursuit en indiquant que le syndicat va redoubler d'efforts pour faire aboutir une de nos revendications prioritaire : la transformation des temps partiel en temps plein, et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat.

**Frédéric Neau, du syndicat des organismes sociaux (section de la CAF)** indique que le nombre de syndiqués FO dans son organisme a triplé au cours de ces dernières années. Ils sont 10 salariés de la CAF présents à ce congrès.

Il revient sur les difficultés auxquelles sont confrontées les CAF, qui voient leur charge de travail augmenter sans que les moyens correspondants soient créés. Ce qui conduit les directions à généraliser les contrats précaires (CDD, contrats de professionnalisation) et les heures supplémentaires. A Angers, la directrice les a rendues obligatoires !

Il indique qu'à l'initiative de la section syndicale, une pétition exigeant embauches et revalorisations salariales est massivement signée. La direction est contrainte

d'ouvrir des négociations. Si pour l'instant elle ne cède pas, elle devra céder, comme à la CAF de Marseille, ou à celle de Nantes, où la grève massive, dans l'unité, jusqu'à satisfaction a permis d'obtenir embauches en CDI et augmentations salariales.

**Joël Yquel, du syndicat de l'alimentation** commence par rendre compte de son mandat d'ex-administrateur des Assedic des Pays de la Loire. « Ex » parce que se tenait cette même semaine le conseil de « dissolution ». Le processus prévu est complexe (fusion au sein de l'UNEDIC qui ensuite met les infrastructures à disposition de Pôle-Emploi), et nécessite statutairement une majorité des 2/3 par collègue. Comme nous nous y op-

posons, avec la CGT, cette majorité n'est pas acquise dans la plupart des Assedic.

Bien sûr, Pôle-Emploi a été créé, les salariés des Assedic et de l'ANPE en savent quelque chose, mais le transfert des patrimoines immobiliers ne peut s'effectuer.

S'il fallait une preuve de plus que cette fusion ANPE-ASSEDIC s'est faite en dépit du bon sens, la voilà !

Il poursuit, à propos maintenant du syndicat de l'alimentation, en indiquant que celui-ci a connu une réelle progression depuis le dernier congrès, avec des implantations dans presque toutes les enseignes.

Les salariés de ce secteur, qui connaissent déjà des conditions de travail difficile (temps partiel imposé, horaires élasti-

ques, niveau de salaire ridicule) se voient maintenant menacé par le projet, cher à Sarkozy, de travail du dimanche. Les salariés ne dépensent que l'argent qu'ils ont, indique-t-il, et ce n'est pas l'ouverture le dimanche, mais l'augmentation générale des salaires qui permettra d'augmenter le chiffre d'affaire des magasins !

Avec l'UD, nous devons développer de nouvelles sections, pour relever le défi de la représentativité défi d'autant plus difficile que le secteur se compose de multiples entreprises ne comportant pas un grand nombre de salariés, et qui souvent mènent la chasse aux syndicats en particulier dans les enseignes d'indépendants. Mais nous devons mener ce combat pour aider les salariés à construire le syndicat dont ils ont besoin pour faire aboutir leurs revendications.

## Le rapport du trésorier



Jacques Château, trésorier de l'UD, indique aux congressistes que le rapport financier leur a été mis sur table. Il en retrace les grandes lignes, et insiste, pour conclure, sur les éléments suivants :

La période couvrant les exercices 2005, 2006 2007 et 2008 est béné-

ficiaire de près de 35 000 €

**Les excédents ont permis d'augmenter les réserves, encore fragiles, de trésorerie de l'UD.**

Les cotisations perçues pour le compte de la confédération sont reversées régulièrement et dans la mesure du possible, l'encours de ces cotisations tend vers 0 en fin d'année.

**Ces résultats, traducteurs de l'activité générale de l'Union Départementale n'ont été possibles que par une mobilisation de tous les jours des syndicats.**

Ils dépendent de tous, et la non réalisation de certaines actions peut rompre l'équilibre de la trésorerie de l'Union Départementale

En effet, il faut absolument

- que les bons résultats de la souscription soient renouvelés chaque année, cela passe par l'engagement de chacun,
- que les recettes résultant de l'organisation de formation soient

maintenues ce qui nécessite que les syndicats envoient des camarades en stages.

- et que les cotisations continuent à rentrer et à croître.

De ce point de vue, il faut souligner que l'année 2008 marque un retour de la croissance du nombre de cotisations payées par les syndicats.

En effet, les plans de destruction d'emploi ne nous ont pas épargné et la baisse du nombre de cotisations était continue depuis plusieurs années.

La création de nouvelles implantations, le développement des syndicats existant permet d'enrayer cette situation.

Il nous faut poursuivre dans cette voie afin d'assurer non seulement l'équilibre de la trésorerie mais aussi le développement de notre organisation afin que le syndicalisme libre indépendant que nous incarnons et défendons puisse continuer d'exister.

# Les votes et l'élection des instances

Après l'audition des rapports et la discussion, les congressistes ont entendu le rapport de la commission de contrôle. Cette dernière, constatant la bonne tenue des comptes, propose de donner quitus au trésorier.

Le congrès passe ensuite aux votes des rapports. Le rapport moral et d'activité comme le rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

La présidente met ensuite aux voix l'élection des instances.

Personne ne demandant un vote nominatif, les listes des candidats déclarés pour la Commission Administrative, la commission des conflits et la commission de contrôle sont élues, chacune, à l'unanimité.

La CA se réunit immédiatement, et, conformément aux statuts, élit un bureau et le secrétaire général.

Les instances élues par le 29ème congrès de l'Union Départementale CGT-FO du Maine et Loire sont donc les suivantes :

<p><b>Commission Administrative titulaires :</b></p> <p>Xavier ALLAIRE .....(Conseil General )  Martine AUGEREAU ..(Inspection Académique)  J-Philippe BARLOUIS (E.S.E.A. - St Barthelemy)  Serge BERNARD .....(E.D.F.-G.D.F. )  Frédéric BOCQUEL ....(Enseignement Secondaire )  Eric BOURDOISEAU ..(S.C.A.N.I.A. Ecouflant)  Patrice BOUYER .....(Angers Agglo)  Jacques CHATEAU ....(Macif )  Philippe DEROUET ....(S.I.P.E.C.T. Beaucouzé)  M-Annick FAVARD .....(C.H.U. Angers)  Christian FRADET .....(La Poste)  Zohra GARREAU .....(<b>Château D'Angers</b>)  Michel GILLARD .....(Service Du Trésor Angers)  Sophie JEAN .....(La Poste )  Pierre JOUNIAUX .....(Université )  Nadine JUGE .....(Pole Emploi - Angers)  Daniel JURET .....(U.D.)  Louis LANDAIS .....(La Poste )  P-Yves LANDREAU ... (C.P.A.M. - Angers)  Magali LARDEUX .....(Enseignement Primaire)  Sylviane MEROT .....(S.O.V.I.B.A. - Lion D'Angers)  Christian MEROT .....(Bull)  Pascal MILSONNEAU.(Mutualité Anjou Mayenne – Cholet)  Brigitte MOLINES .....(Cesame - Ste Gemmes S/Loire)  J-Jacques NICOLAI ....(U.D.)  Christian NOGUERA...(C.R.R.R.F. - Angers)</p>	<p>J-Jacques PEAUD .....(Cesame Ste Gemmes)  Christophe REVEILLE (Crédit Mutuel Angers)  Françoise ROCHETTE (Maison De Retraite Bel Accueil - Angers)  Nathalie RULLIER .....(Pole Emploi - Angers )  Isabelle SABARD .....(Carrefour Grand Maine )  Christian THARRAULT (Angers Habitat )  Marc VOISINNE .....(Préfecture)  Joël YQUEL .....(Système U - Trélazé)  A-Marie YVIN .....(U. D.)</p> <hr/> <p><b>Commission Administrative suppléants :</b></p> <p>Colette BALLAIS .....(Maison De Retraite - Bauge)  J-Paul BLUTEAU .....(C.H.U. Angers)  Bernard BOUCHE .....(C.P.A.M. Cholet)  Claudia CLEMENT .....(Vilmorin – La Méni-tré)  J-Claude COLOMBO .(Axa - Angers)  Dominique CRASNIER(U.C.A. France Champignon - Beaufort)  Willy DUVAL.....(Valeo Vision - Ecouflant)  J-François GOURDON (<b>Ecole Nationale D'Equitation - Saumur</b>)  Christiane MASSON ... (Malakoff-Médéric Angers)  Gaël MELAN.....(Service Vétérinaire – Angers)  Anthony MOLINES.....(Médéric Service – Angers)  Frédéric NEAU .....(C.A.F. – Angers)  Dany ROSIER .....(Enseignement Primaire)  J-Pierre SENO.....(Laiterie Tessier)</p>	<p><b>Commission des conflits :</b></p> <p>Patrick ALLAIN (Angers Habitat)  Michel GODICHEAU (Retraite)  <b>Isabelle RAVON (Mairie D'Angers)</b>  Joseph ANTIER (Retraite )  Hubert LARDEUX (Enseignement Primaire)</p> <hr/> <p><b>Commission de contrôle :</b></p> <p><b>Laurence TALLOUR (Mairie D'Angers)</b>  Guy CARNOT (Village St Exupery)  J-Jacques SHRAM (La Poste )  Danielle FUSEAU (C.P.A.M. Angers)  Michelle POISSON (Centre Paul Papin)</p> <hr/> <p><b>Bureau de l'UD élu par la CA</b></p> <p>Secrétaire Général : Daniel JURET  Secrétaires Adjoins : Christian FRADET, Joël YQUEL  Trésorier : Jacques CHATEAU  Trésorier adjoint : Michel GILLARD</p> <p>Membres du bureau :</p> <p>Patrice BOUYER  Nadine JUGE  Louis LANDAIS  Pierre-Yves LANDREAU  Magali LARDEUX  Christian MEROT  Pascal MILSONNEAU  Jean-Jacques NICOLAI  Jean-Jacques PEAUD  Anne-Marie YVIN</p> <p><b>Désigné par l'Union Départementale des Retraités :</b></p> <p>Bernard YVIN</p>
--	--	--

## Les conclusions de la présidente



**M**arie Suzie Pungier indique qu'elle a apprécié la tenue des travaux du congrès. Elle revient ensuite longuement sur la crise du système à laquelle les salariés sont confrontés.

Au printemps 2008, dit-elle, on nous martelait que la crise financière serait de courte durée et qu'elle impacterait peu l'économie française. Un an plus tard la récession s'est installée et elle est implacable.

Elle revient ensuite sur le plan de relance mis en place par le gouvernement. Le plan de relance français est bien en dessous des besoins de la population. Il compte parmi les moins ambitieux en Europe.

Centré principalement sur l'investissement public et la trésorerie des entreprises il n'a pas d'effet immédiat sur la consommation, puisqu'il ne prévoit rien dans ce domaine. Il va donc laisser se développer le processus dépressif.

Elle insiste sur le fait que la Commission européenne qui se dit

« consciente du caractère exceptionnel de cette crise » n'en a pas moins déclenché une procédure pour déficit excessif (PDE) contre la France et certains de ses voisins européens, après le franchissement du seuil fatidique des 3%.

Elle alerte le congrès : en mettant l'accent sur l'énormité des déficits publics, l'État prépare l'opinion (salariés, citoyens) au retour en force des restrictions des droits à la

sécurité sociale et il confirme l'accélération des réductions d'effectifs dans la fonction publique, et ce en plein marasme de l'emploi.

Et qu'en est-il des banques ? Alors qu'elles affichent des profits insolents, l'attitude du secteur bancaire cristallise à juste titre toutes les indignations et les sentiments d'injustice.

Le gouvernement aurait pu formuler au moins une exigence, insiste-t-elle : siéger au conseil d'administration des banques qui ont bénéficié de fonds publics, ce qui lui aurait permis d'avoir un droit de regard sur sa politique de prêt et sur sa politique de rémunération.

N'avoir rien imposé aux banques en matière d'offre de crédit expose l'économie française au danger d'un resserrement du crédit.

En refusant de construire un plan de relance alliant soutien à l'investissement et à la consommation, le gouvernement commet une grave erreur, explique-t-elle.

Combattre la récession et réunir les conditions de la reprise exige une relance massive. L'investisse-

ment des entreprises est en net recul et la confiance des ménages est au plus bas. Dans ce contexte, la consommation qui aujourd'hui reste stable risque se sombrer à son tour, ce qui ne peut laisser présager une sortie rapide de la récession.

Il faut également s'attendre à un repli sur l'épargne de la part des ménages qui le peuvent, compte tenu de la dégradation de la situation sur le marché du travail et des prévisions de forte hausse du chômage.

L'attente des salariés est de plus en plus vive. La mobilisation des travailleurs se fait en France et dans toute l'Europe. Force ouvrière prend part aux manifestations européennes pour exiger des gouvernements des dispositions en matière de protection de l'emploi, d'augmentation des salaires, de protection des services publics et de la protection sociale collective.

Conscients de l'ampleur de la crise, des 700 000 emplois détruits en France en 2009, nous étions convaincus qu'il fallait frapper un grand coup pour que le gouvernement réponde à nos préoccupations.

C'est pourquoi, FO a proposé une grève interprofessionnelle. Mais nous n'avons pas été entendus. Quand les salariés n'obtiennent rien, ils se découragent et n'y croient plus. Nous avons eu la démonstration de cette déception le 13 juin. C'est un échec, et cela donne raison à la vision que l'on avait à FO.

Pour l'heure, nous verrons à la rentrée où la situation devrait être encore plus dure qu'aujourd'hui.

Notre confédération décidera en fonction de cette situation, termine-t-elle.



**L**e XXIXème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats C.G.T.-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire, réuni le Jeudi 18 Juin 2009 à Corné, sous la présidence de Marie-Suzie PUNGIER, Secrétaire Confédérale, confirme son attachement aux principes définis par la **Charte d'Amiens en 1906, base de l'action syndicale indépendante à l'égard de l'Etat, des gouvernements, du patronat, des partis politiques et des Eglises.**

En plein accord avec les résolutions adoptées lors du Congrès Confédéral de Lille, en Juin 2007, le Congrès de l'Union Départementale rappelle que la liberté de jugement, de comportement et d'action, c'est-à-dire l'indépendance syndicale, est plus que jamais indispensable au moment où institutions internationales, patronat et gouvernement veulent faire payer la crise du système capitaliste aux travailleurs, par l'abaissement du coût du travail, le démantèlement de leurs droits collectifs et la généralisation de la précarité.

Les salariés sont confrontés à des vagues sans précédent de licenciements, de chômage partiel, dans les branches industrielles, dans le commerce et les services. De même, en application de la Révision Générale des Politiques Publiques, des dizaines de milliers de postes sont supprimés dans la Fonction Publique remettant en cause les services publics républicains. C'est pourquoi, le congrès considère que le gouvernement et le patronat doivent prendre en compte nos revendications afin d'apporter les mesures exceptionnelles que nécessite la situation qui s'aggrave.

Face à la liquidation programmée de la Sécurité Sociale, visant en particulier l'âge de la retraite, les droits familiaux, la prise en charge des affections de longue durée, les arêts de travail, la fiscalisation du financement des allocations familiales, comme la conséquence de son étatisation, le Congrès estime indispensable l'organisation d'une cam-

pagne nationale pour sa défense et le retour à la Sécurité Sociale de 1945.

Dans cette situation marquée par un démantèlement ininterrompu des droits collectifs, le Congrès considère que la **préservation de l'indépendance syndicale est un outil nécessaire à la classe ouvrière pour résister aux multiples tentatives d'intégration, d'implication et de liquidation du Syndicalisme libre.**

En rappelant que la liberté syndicale est indissociable de la démocratie et de la République, le Congrès condamne la loi du 20 Août 2008, prolongement de la position commune CGT/CFDT/MEDEF/CGPME. Cette loi instaure un nouvel ordre social, totalitaire et liberticide. Elle détermine des règles de représentativité syndicale qui privent la classe ouvrière de la possibilité de construire ses propres organisations et de désigner librement ses délégués.

**En exigeant l'abrogation de cette loi attentatoire à la liberté, dont l'extension à la Fonction Publique est en cours, le Congrès se prononce pour une campagne nationale pour le rétablissement de la liberté de désignation des délégués syndicaux**

**De même, le Congrès décide d'engager, avec l'ensemble de ses syndicats, une campagne de syndicalisation et de développement des implantations Force Ouvrière dans toutes les branches professionnelles du secteur privé comme du secteur public.**

Le Congrès décide donc de lancer un appel aux salariés **(es) du département pour exprimer l'action syndicale libre et indépendante pour défendre la classe ouvrière, ses droits collectifs et faire aboutir les revendications.**

A Corné, le 18 Juin 2009

**Adoptée à l'unanimité**

# ASSEMBLÉE INTERPROFESSIONNELLE DE RENTRÉE

**Pour préparer les conditions de l'action effective-**  
ment revendicative, unie et efficace pour arracher :

- ▶ **l'arrêt des licenciements et des suppressions d'emplois** dans le public comme dans le privé
- ▶ **l'augmentation générale des salaires, dont une revalorisation** de 15 % du SMIC, pour relancer la machine économique
- ▶ le rétablissement des préretraites pour combattre dans les faits les licenciements et le chômage des jeunes
- ▶ la défense des droits collectifs

Face à la crise,  
F.O. réaffirme la liberté syndicale !

**Réunion des militants le**  
**Jeudi 24 Septembre 2009 à 14 h 30**

**Bourse du Travail - Salle Pelloutier à Angers**  
**sous la présidence d'un Secrétaire Confédéral**

## ***Elections à la Mutualité Sociale Agricole***

Ces élections concernent, dans le département, 40 000 électeurs salariés (actifs et retraités) relevant du régime de base de la Sécurité Sociale Agricole (MSA).

Face au dispositif liberticide de la « nouvelle représentativité » qui vise tout simplement à notre liquidation, nous devons défendre notre organisation dans ce secteur comme dans les autres.

Nous devons présenter au moins 3 candidats dans un maximum de cantons. *La date limite de dépôt des candidatures est fin novembre 2009.*

Les syndiqués seront prioritairement en tête de liste, mais cela **ne suffira pas**. L'UD sollicite donc les syndicats pour qu'ils demandent à leurs militants de solliciter leurs relations afin de participer aux listes FO au titre de sympathisants. Une circulaire a été adressée aux responsables des syndicats qui précise les modalités de ce scrutin.

## **Prenez note :**

- **Du 15 juillet au 2 août : fermeture de l'UD**  
Pendant cette période, en cas de d'urgence, contacter C. FRADET, secrétaire adjoint de l'UD : **06-80-20-44-89**
- **Du 3 août au 24 août : ouverture de 9 h à 12 h 30**
- **A compter du 25 août : reprise des horaires normaux.**

***L'UD vous souhaite à tous de bonnes vacances***